

» l'anarchie féodale. Elle a voulu
 » établir, au nom de tous, une police
 » destinée à prévenir les violences
 » des particuliers et une justice faite
 » pour les punir... Tel a été le but
 » des institutions de paix. Chaque
 » diocèse devient le centre d'une
 » vaste association de paix qui englobe
 » toutes les classes sociales, les nobles
 » et les clercs, les habitants des
 » villes et des campagnes. L'associa-
 » tion est placée sous la haute direc-
 » tion de l'évêque. Chacun des mem-
 » bres de l'association se lie par un
 » serment spécial... Les membres de
 » la paix sont appelés dans certains
 » textes, en raison du serment prêté,
 » les « jurés de la paix... ». L'associa-
 » tion elle-même reçoit dans plusieurs
 » diocèses, le nom de « communauté »
 » et même de « commune... ». L'asso-
 » ciation de paix possède sa force
 » armée, car tous les membres ont juré
 » d'aider à poursuivre par les armes
 » les violateurs de la Paix... » (*Les Com-
 munes françaises*, p. 39-40). La descrip-
 tion d'Achille Luchaire s'applique
 entièrement au texte de Gilles d'Orval,
 et il est donc certain qu'il s'agit dans
 le texte du chroniqueur liégeois d'une
 ligue de paix, d'une commune jurée,
 instituée par le prince-évêque lors
 d'un synode annuel et qui s'insère
 parfaitement dans la ligne générale
 de la politique des grands États de
 l'époque. Il ne peut donc être ques-
 tion d'un « droit sacré de l'insurrec-
 tion » (Alphonse Le Roy). Que la prin-
 cipauté de Liège ait subi une influence
 française ou allemande, ce ne serait
 là qu'un fait historique tout à fait
 normal : la féodalité était une insti-
 tution internationale qui devait finale-
 ment provoquer, de la part des auto-
 rités, des réactions semblables contre
 ses débordements, inhérents certes
 au système mais non moins odieux.

Malgré le laconisme de notre docu-
 mentation, nous pouvons conclure
 que Henri II de Leez a incontestable-
 ment été une personnalité remar-
 quable de l'Église impériale en Lotha-
 ringie. Nous n'avons pu donner ici
 que l'essentiel de sa biographie.

Cependant nos considérations pour-
 raient être complétées par les pré-
 cisions que nous avons apportées
 dans une thèse, suivie de Regestes,
 présentée à l'Université de Liège, et
 qui est restée à l'état de manuscrit.

Arthur Coemans.

S. Bormans et É. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. I^{er}, Bruxelles, 1893 (*Commission royale d'Histoire*, in-4°). — J. d'Outremeuse, *Ly Myreur des Histors*, édité par S. Bormans, t. IV, Bruxelles, 1877 (*Commission royale d'Histoire*, in-4°). — S. P. Ernst, *Histoire du Limbourg*, Liège, 1837-1847. — A. de Leuze, « Histoire de Laroche », dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. 11, 1879, p. 5-166. — F. Rousseau, *Henri l'Aveugle*, Liège, 1921. — F. Rousseau, *Actes des comtes de Namur de la première race, 946-1196*, Bruxelles, 1937 (*Commission royale d'Histoire, Recueils des actes des princes belges*, in-4°). — J. Halkin et C. G. Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I^{er}, Bruxelles, 1909 (*Commission royale d'Histoire*, in-4°). — Meyer, *Konversationslexikon*, t. 12, 1906, vide Leyen. — Jaffé, *Lettres de Wibald, abbé de Stavelot et de Corvey*, Berlin, 1864 (*Bibliotheca Rerum germanicarum*). — J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, Liège, 1890. — R. Knipping, *Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, Cologne, 1911. — G. Kurth, *La Cité de Liège*, vol. I^{er}, Bruxelles, 1909-1910. — L. Vanderkindere, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, Bruxelles, 1902. — A. Haneay, « Notes sur la cité de Liège au 12^e siècle », dans *Mélanges Camille de Borman*, Liège, 1919, p. 99-106. — H. Pirenne, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*, Paris, 1919. — *Recueils de la Société Jean Bodin*, 2 volumes consacrés à « La Paix », t. XIV, 1901, et t. XV, 1902, études de E. Bonnaud-Delamare, E.-I. Strubbe, A. Joris, W. Onclin.

HERBIET (Victor - Désiré - Ghislain), professeur de mathématiques, né à Houyet (province de Namur) le 18 juin 1898, décédé à Namur le 23 septembre 1939.

En 1917, Victor Herbiet prit le diplôme d'instituteur à l'Institut Saint-Berthuin à Malonne, et en 1919 celui de régent au Jury central. A cette époque, il fut nommé professeur à l'École des Pupilles de l'Armée à Marneffe où il enseigna jusqu'en

1923, date à laquelle il fut nommé professeur à l'École des Cadets à Namur. Il y resta jusqu'à sa mort en 1939. Les Commandants de ces Écoles l'autorisèrent à poursuivre ses études à l'Université de Louvain. Il y fut reçu, en 1923, docteur en sciences physiques et mathématiques. Pendant l'année 1927-1928, le Gouvernement belge le désigna pour un séjour d'un an à l'École normale supérieure de Paris. L'attestation du directeur de l'École, Ernest Vessiot, membre de l'Institut, est élogieuse. Herbiet a suivi les cours d'Émile Picard et d'Élie Cartan à la Sorbonne, celui d'Henri Lebesgue au Collège de France. Il avait en vue, dit Vessiot, des recherches d'arithmétique supérieure dans la direction d'Hermitte, d'Humbert et de M. Julia. Les exigences de son enseignement en Belgique ne lui permirent malheureusement pas de les poursuivre.

La mission d'Herbiet à l'École des Cadets était de préparer ses élèves à l'examen d'entrée à l'École royale militaire. Nous avons fait partie du Jury de cet examen pendant plusieurs années, lorsque nous étions professeur dans cette école, et nous avons pu apprécier l'enseignement de Herbiet : enseignement clair et de bon rendement.

A partir de 1930, Herbiet commença la publication de ses cours, dont certains eurent, de son vivant, plusieurs éditions. Nous mentionnerons son *Traité d'Algèbre* (1930), ses *Compléments d'Algèbre* (1930), son *Traité d'Arithmétique* (1933), ses *Exercices d'Algèbre*, Tomes I (1937) et II (1938), son *Guide des candidats à l'École militaire* (1936), son *Cours de Trigonométrie* (1937), son *Cours de Trigonométrie sphérique* (1939), enfin ses *Exercices d'Arithmétique* (1940), ouvrage paru après sa mort.

Le programme d'entrée à l'École militaire coïncide avec le programme des sections scientifique et latine-mathématique de l'Enseignement moyen, de sorte que les ouvrages de Herbiet furent utilisés dans plusieurs

de nos athénées royaux. Ils furent traduits en néerlandais par De Vaere et après la mort de celui-ci par G. Bosteels. Ils étaient édités par la maison Wesmael-Charlier et connurent un grand succès grâce à leur clarté et à leur documentation. Depuis 1945, de nouvelles éditions ont été assurées par un groupe de professeurs, MM. J. Howart, R. de Marchin et G. Bosteels.

Lucien Godeaux.

Renseignements fournis par M^{me} Victor Herbiet, par M. E. Haquin, bourgmestre de Houyet, par le colonel B.E.M. Depuyt, commandant l'École royale des Cadets, et par M. Ed. Cattier, directeur de la Maison Wesmael-Charlier.

HERCKENRODE (*Jacques - Salomon - François - Joseph - Léon*, baron de), généalogiste, né à Huy le 15 mars 1818, décédé à Gand le 22 octobre 1880; fils d'Auguste-Joseph de Herckenrode et de Pauline-Charlotte de Berlaere.

Léon de Herckenrode devint membre correspondant de l'Académie d'Archéologie en 1846. Les loisirs que lui procurait sa vie de rentier, dont une grande partie s'écoula à Saint-Trond, lui permirent de s'adonner à des recherches de caractère généalogique. Il publia deux ouvrages où perçaient les préoccupations de biographe et de généalogiste : *Vie de la comtesse Marie d'Oyenbrugge, dite de Duras, première supérieure du couvent de Berlaymont*, Bruxelles, 1844, 136 p., et *Notice historique sur la commune de Rummen et sur les anciens fiefs de Grasen, Wilre, Binderveld et Weyer, en Hesbaye*, Gand, 1846, 412 p. Mais son nom est surtout attaché à l'établissement méticuleux d'un épitaphier du Limbourg publié sous le titre de *Collection de tombes, épitaphes et blasons recueillis dans les églises et couvents de Hesbaye*, Gand, 1845, important recueil de 805 p., comptant plus de trois mille noms de famille se rapportant à 312 pierres tombales, toutes reproduites avec